



Rapport d'activité 2019

Présenté par Jean-Luc Thomas, Secrétaire Général

Ce rapport d'activité est établi conformément aux statuts et soumis à l'approbation des membres de l'assemblée générale annuelle.

Au-delà de son aspect statutaire, c'est un document qui porte un regard sur la vie de l'ANVP au plan local, régional et national. Il rend compte des actions menées par les équipes de visiteurs au sein des établissements pénitentiaires, les présidents de section, les délégués régionaux, le conseil d'administration et son bureau, les accueils des familles et les salariés.

Pour les financeurs et les donateurs, il rend compte de l'utilisation des ressources et il est diffusé aux institutions partenaires, notamment l'Administration Pénitentiaire, ainsi qu'aux institutions de contrôle en raison du caractère de l'ANVP, reconnue d'utilité publique.

1. L'ANVP en quelques chiffres

2. L'ANVP sur le terrain

- 2.1 Les correspondants et présidents de section
- 2.2 Les Délégués interrégionaux
- 2.3 Les maisons d'accueil des familles
- 2.4 Les actions en faveur des personnes détenues

3. La vie associative nationale

- 3.1 La délégation générale
- 3.2 Les outils de travail

4. Les actions pilotées par le CA

- 4.1 La labellisation Ideas
- 4.2 Le comité d'audit
- 4.3 L'accompagnement Hors Les Murs
- 4.4 La formation
- 4.5 Le fonctionnement et la révision des textes
- 4.6 Le développement de l'association
- 4.7 Le développement d'un plan de communication
- 4.8 Le lancement du blog
- 4.9. La relance de la publication Visiteur de Prison
- 4.10 La poursuite de la création d'une OING
- 4.11 Les droits des personnes détenues et les conditions d'incarcération
- 4.12 Le congrès de Bordeaux

5. Les relations avec les partenaires

- 5.1 Les relations avec l'AP
- 5.2 Les relations avec les institutionnels
- 5.3 Les relations avec les médias
- 5.4 Les relations avec les partenaires associatifs

1. L'ANVP en quelques chiffres

	2019	2018	2017
Nombre d'adhérents	1 388	1 437	1 444
Nombre de visiteurs	1074 et 92 candidats	1 188	1 141
Nbre membres associés	184	269	303
Temps en entretien (hre)	62 729	56 382	59 541
Temps en activités connexes	7 916	1 080	
Tps moyen en entretien (mn)	84	60	50
Nombre de visites	61 671	60 991	66 828
Kms parcourus	1 641 247	1 644 185	1 745 738
Nbre personnes visitées	4 604	4 575	5 392
Nbre personnes concernées par activités connexes	4 782	3 449	
Sections	60	70	67
correspondants	132	128	129

866 fiches ont été retournées relatives aux données kilométriques et engagements de frais pour la mission. Ces derniers s'élèvent pour 2019 à 21 622 € pour la visite et à 8 271 € pour les activités connexes, auxquels se rajoutent 9 483 € correspondant aux frais engagés par 9 administrateurs (les autres semblent avoir intégré ces frais avec les autres activités connexes). Ce qui constitue un total d'**engagement personnel financier de 39 376 €**.

La valorisation comptable des **frais kilométriques = 562 271 €** et comprend ici les 17 324 km effectués par les 9 administrateurs qui les ont distingués des activités connexes.

Pour ce qui concerne les **activités**, nous enregistrons 743 fiches qui recensent **2 123 actions** (583 en 2018). Mais seulement 450 sont spécifiées et font principalement ressortir les actions suivantes :

- Présence au quartier arrivants
- Animation d'ateliers
- Animation des bibliothèques

D'autres précisions seront apportées et développées ci-après, via le retour des questionnaires de nos correspondants et sections.

2. L'ANVP sur le terrain

2.1 Les correspondants et présidents de section

Comme chaque année, les correspondants et présidents de sections, les délégués régionaux ont été interrogés par questionnaire pour l'élaboration de ce rapport. Nous avons reçu **87** réponses des **correspondants** et **51** réponses des **présidents**.

La taille des équipes est à l'image de la capacité des établissements : de 1 à 50 visiteurs.

Ces 138 réponses représentent **868** visiteurs, adhérents à l'ANVP. **78** visiteurs de prison (VP) ont cessé leurs activités en 2019, mais **161** ont obtenu leur agrément (on sait par ces réponses, que dans ces établissements, visitaient **131** personnes non adhérentes à l'ANVP et que **43** ont cessé leur activité alors que **28** obtenaient un agrément).

Le **recrutement** se fait principalement via le site internet de l'ANVP. Accessoirement par le SPIP, par connaissances.

Le nombre de **réunions organisées par le SPIP ou le chef d'établissement** est de **0,78** (1,36 en 2018). Les thèmes de ces réunions sont multiples.

29 présidents n'ont pas organisé de **formations**. Les **formations** jugées **prioritaires** sont : la formation initiale, l'écoute et l'accompagnement, le fonctionnement de la justice, les groupes de paroles, le risque suicidaire, les déviations sexuelles, la radicalisation.

L'information aux détenus sur la possibilité de demander un VP est jugée insuffisante dans **27%** des cas seulement. Elle se fait principalement par le SPIP, l'affichage en détention et l'intervention des VP en **Quartier Arrivants (46%** des sections), très rarement via un canal interne de télévision. De nombreux chefs d'établissement refusent l'accès du Quartier Arrivants aux VP.

Seules **36%** des sections participent à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) de leur établissement. Pour raison principale, le refus du chef d'établissement.

Le **conseil d'évaluation** : **65 %** des sections y participent. Elles sont invitées par le préfet, président de séance. Il est opportun de rappeler que l'ANVP est membre de droit et que la demande doit être faite auprès du préfet, que le chef d'établissement n'a aucune autorité en la matière.

Les VP participent régulièrement à des **activités pour les détenus (48%)**, activités culturelles, scolaires, jardins, médiation animale, etc.

Le nombre moyen d'**associations** intervenant en détention est de **3** Les plus citées sont Secours Catholique, Croix Rouge, CLIP, aumôneries, Auxilia, etc.

Sur une échelle de 0 à 5, les sections ont attribué ces indices de satisfaction :

- **salariés du siège : 3,6**
- **DIR : 4**
- **direction de l'établissement : 3,35**
- **surveillants : 3,32**
- **Personnels du SPIP : 3,6**
- **conditions de détention : 2,75**
- **professionnels de santé (70% n'ont aucune relation avec le personnel de santé) : 2,7**

Les visites sont **possibles** le week-end dans **49 %** des cas.

23 sections se déclarent impliquées en Milieu ouvert. Toutefois, le nombre de sections impliquées dans le cadre du protocole du 15 mai 2018 sur l'engagement de l'ANVP hors les murs est de 12. 30% des sections y pensent pour l'avenir.

Les présidents de section ont rencontré la **DSPIP** dans **45 %** des cas.

Chaque section a organisé en moyenne **6** réunions dans l'année (3 sections sans réunion). De leur contenu, on retient principalement des échanges d'expériences et groupes de parole, le partage d'informations du local, régional et national, les projets, la vie de la section...Elles sont suivies en moyenne par **70 %** de l'effectif.

88% des sections ont demandé des **subventions**, principalement auprès des Mairies, des Conseils Départementaux ou Régionaux. Pour des résultats très aléatoires, mais non négligeables selon les régions.

Les sections déclarent l'existence d'un **GLCP** (Groupe Local de Concertation Prison) –ou autre appellation- dans **59 %** des cas, qui regroupent principalement la Croix Rouge, le Secours Catholique, les aumôneries, , la LDH, le Relais Parents-Enfants, etc.

Les **JNP** (Journées Nationales Prison) sont l'occasion de participer à une manifestation (principalement projection d'un film suivie d'un débat) dans **55 %** des cas.

41 % des présidents de section ont eu un contact avec des personnalités locales (Maires, Députés, Présidents de C.D ou C.R), et **55 %** ont eu des contacts avec les médias (presse écrite et radio).

Quelles sont les **attentes** vis-à-vis du ou des **correspondants** de l'établissement pénitentiaire ou des établissements pénitentiaires regroupés dans la section ?

- des réponses aux problèmes
- des échanges constructifs et suivis
- coordination locale
- réactivité et partage dans tous les domaines
- relais d'informations
- définir des stratégies communes avec le SPIP au niveau départemental
- plus d'implication

Quelles sont vos **attentes** vis-à-vis des **salariés du siège** ?

- des réponses à nos interrogations
- être à l'écoute des problèmes posés aux sections
- relais d'informations
- attention, écoute, disponibilité, réactivité
- simplification des questions administratives
- un accueil bienveillant
- plus de proximité

Quelles sont vos **attentes** vis-à-vis du **CA** ?

- un CA réactif mettant au centre les préoccupations des détenus et des familles
- Mettre un point final au chantier « Nom-Logo »
- VP témoins des conditions de détention
- Poursuivre les relevés de décisions
- Gestion des finances
- Mieux écouter la base
- Être présent dans nos institutions
- Retour d'informations
- Prendre des décisions utiles pour les VP
- Relayer nos difficultés à l'AP
- Prendre en considération les aspirations des sections

Quelles sont vos **attentes** vis-à-vis du **DIR** ?

- réunions régionales
- formations
- gestion des finances
- remontées des informations du terrain au siège

Points marquants pour la section en 2019 :

- accompagnement en milieu ouvert
- création d'un atelier jeux
- expo d'une cellule
- intervention dans un lycée
- décès d'un VP
- organisation du congrès
- recrutement
- manque de motivation des VP
- non renouvellement d'agrément
- 2 retraits d'agrément douloureux
- JNP
- colis de fin d'année

2.2 Les 9 DIR ont répondu à un questionnaire qui leur était adressé.

L'ANVP n'est pas présente dans les établissements suivants :

- DIR Bordeaux : Guéret, Tulle
- DIR Rennes: Cherbourg
- DIR Marseille : La Valentine, Gap, Digne
- DIR Paris : Porcheville, Gagny
- DIR Strasbourg : St Mihiel, Bar le Duc, Chalons en Champagne
- DIR Toulouse : Rodez, Foix, Carcassonne

Paris n'a pas organisé de **réunion interrégionale annuelle**. De même pour Dijon, sans DIR au 2^e semestre.

Taux de participation :

- Bordeaux : 28 % Lyon : 22 %
- Rennes : 15 % Marseille : 39% Strasbourg : 40 %
- Lille : 46 % Toulouse : 38 %

Les raisons de l'absentéisme :

- difficultés de mobilisation
- éloignement
- manque d'implication
- manque de disponibilité
- repli sur soi
- manque d'intérêt pour les activités de l'association
- DIR Dijon : 600 kms séparent Belfort de Tours !

Les DIR ont participé à **des réunions de section** :

- Bordeaux : 10 Lyon : 8
- Rennes: 2 Marseille : 14
- Dijon : 4 Strasbourg : 9
- Lille : 5 Toulouse : 8
- Paris : 3

Tous les DIR, sauf Paris et Dijon, ont organisé des **formations** (juridique, écoute et accompagnement, analyse de la pratique, citoyenneté, prévention suicide, radicalisation, situations sensibles...)

4 DIR n'ont pas eu de difficultés pour les organiser. Problèmes de financement et de mobilisation pour les autres.

Tous les DIR se sont entourés d'une équipe régionale pour les assister .

- Bordeaux : vice-présidence, trésorier, communication, partenariats
- Rennes: DIR adjoint en charge de la formation
- Dijon : trésorier-collecteur
- Lille : DIR adjoint pour la formation, trésorier
- Lyon : DIR adjoint pour l'organisation, trésorier, formation
- Marseille : trésorier, formation, recrutement
- Paris : trésorier, formation
- Strasbourg : trésorier
- Toulouse : trésorier, formation

Seule la DIR de Toulouse n'a pas rencontré la **DISP**. Les autres l'ont rencontré entre 1 et 8 fois.

Les sujets abordés :

- loi de programmation et ses conséquences pour les EP et les SPIP
- accompagnement en M.O
- justice restaurative
- agréments et renouvellements
- situations particulières
- CPO
- Formations AP
- Besoins financiers
- Structures d'accompagnement à la sortie

Contacts avec les médias :

Seules les DIR de Bordeaux (presse écrite, radio, télévision, dans le contexte du congrès organisé en mai à Artigues-près-Bordeaux) et de Marseille (radio) ont eu des contacts avec les médias.

Contacts avec des personnalités régionales :

Seules les DIR de Marseille (député, maire, sénateur) et de Strasbourg (2 députés, sénateur), et de Dijon (2 députés) ont eu des contacts.

Les **9** DIR ont obtenu des **subventions** de la part des DISP

Seule la DIR de Strasbourg a obtenu des **dons** de la part de ses membres.

Ce que pourrait apporter le **siège** dans la **recherche de subventions et de dons** :

- recherche de sponsors nationaux
- méthodologie : vers qui aller pour solliciter des subventions
- recherche au niveau national
- tout est dans le plan de développement des ressources !

5 DIR n'ont pas eu de **difficulté pour élaborer le budget 2019**, 2 en ont eu, 2 n'ont pas répondu

Satisfactions à être DIR :

- beaucoup de bonne volonté de la part des VP
- nombreux chantiers à organiser
- chercher des réponses aux membres de la DIR
- le management
- sentiment d'apporter un soutien aux correspondants
- le contact avec les visiteurs

Difficultés à être DIR :

Tous les DIR avouent avoir des difficultés :

- administration complexe
- site internet à réorganiser
- peu de communication à l'intérieur et à l'extérieur des DIR
- difficultés à comprendre les demandes relatives à la comptabilité
- étendue du territoire
- constater le désintérêt de certains visiteurs
- difficultés pour joindre les correspondants
- recrutement

Contact avec les DOM-TOM :

Chaque DOM-TOM est suivi par un membre du Conseil d'administration ou un DIR. Le DIR de Lille a eu un contact avec la Martinique. Le contact avec La Réunion est maintenu par l'ancien DIR de Bordeaux, devenu président de l'association.

2.3 Les maisons d'accueil des familles

L'ANVP a géré la maison d'accueil d'**Amiens** pendant plus de 25 ans. Suite aux changements dans les contrats aidés et les difficultés croissantes de financement, les bénévoles de la maison d'accueil ont décidé de créer une nouvelle association : l'Escale Madeleine Delbrêl en 2018.

L'année 2019 a donc été une année de transition qui a permis à la nouvelle association de se mettre en place alors que notre section de l'ANVP assurait la gestion, avec l'aide de subventions du Conseil Départemental de la Somme et de la ville d'Amiens. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ANVP n'a plus de rôle à jouer dans l'accueil des familles, même si ces deux associations restent très proches.

*Les bénévoles de la maison d'accueil de **Béthune** ont connu une évolution positive en nombre et en renouvellement. Par contre, la fréquentation des familles est régression : 1302 personnes dont 238 enfants. En 2018, les chiffres étaient de 1625 personnes dont 354 enfants ; 1719 personnes dont 307 enfants en 2017 et en 2016, 1675 personnes dont 371 enfants. Un constat qu'il conviendra d'analyser...*

Rappelons que l'existence de cette maison fait l'objet d'une information systématique des personnes détenues par les visiteurs lors de l'accueil des « arrivants », le lundi matin.

Dans le cadre d'enquêtes relatives à l'aménagement de peine ou de permission de sortir menée par le SPIP, nous mettons un bureau de la maison d'accueil à disposition des conseillers d'insertion pour qu'ils puissent rencontrer les familles concernées (5 entretiens en 2019).

Les travaux d'aménagement ont été terminés avec le changement des radiateurs (plus performants, moins énergivores).

2.4 Les actions en faveur des personnes détenues

L'aide financière aux personnes détenues a représenté 76 000€ en 2019. Elle prend des formes différentes : colis de fin d'année, aides ponctuelles à des personnes détenues indigentes, participation à des frais de formation, etc.

Le « Fonds Azérad », du nom de son créateur qui avait doté l'ANVP d'une somme pour aider les indigents, s'est trouvé épuisé en 2019. Des réflexions étaient en cours à la fin de l'année pour définir les règles d'un fonds dédié qui en prendrait le relais.

3- La vie associative nationale

Le **CA de l'ANVP** s'est réuni à 6 reprises en 2019 : 12 février, 10 avril, 17 mai, 12 juin, 25 septembre, 4 décembre

Le **Bureau** s'est réuni à 5 reprises : 22 janvier, 13 février, 22 mai, 4 septembre, 13 novembre

Le **Congrès**, incluant l'assemblée générale annuelle, a eu lieu à Artigues-près-**Bordeaux** les 17 et 18 mai

Réunion des **DIR** à Paris le 8 octobre.

Xavier DENECKER a succédé à Paul MARCONOT à la présidence de l'association à la suite de l'assemblée générale, lors du conseil d'administration du 17 mai.

21 objectifs ont été définis pour la mandature 2019-2020, autour de trois priorités : apporter un meilleur service aux personnes détenues, apporter un meilleur service aux adhérents, renforcer notre association.

Réunion des **Correspondants** à Paris le 9 novembre

3.1 La délégation générale

Un événement significatif a été le changement de siège social de l'association, au premier trimestre de l'année et pour 3 ans, du 1bis rue de Paradis, Paris 10^{ième}, au 32 rue Le Peletier, Paris. Le local rue de Paradis, qui est propriété de l'association, n'était pas pleinement fonctionnel : une partie de la surface était occupée par une salle de réunion utilisée peu de jours dans l'année ; les bureaux des salariés étaient peu éclairés.

Le local rue Le Peletier permet de meilleures conditions de travail : il bénéficie de la lumière naturelle et d'une meilleure isolation phonique et thermique. Il comporte deux bureaux dont un est dédié à la DG et l'autre pouvant accueillir 2 salariés plus un alternant ou stagiaire. Une salle de réunions d'une capacité d'une vingtaine de participant est mutualisée avec deux autres associations de l'économie sociale et solidaire. Une substantielle économie de frais immobiliers et d'entretien, de plus de 20 000€ annuellement, est réalisée, le local de la rue de Paradis étant loué au prix du marché.

L'effectif salarié du siège a été de **2,25 ETP** jusqu'à fin mai avec le départ de Djenabou Bah qui a ramené cet effectif à 1,50 ETP puis à 1 ETP à compter du 5 novembre, lorsque le contrat de professionnalisation de Maxence Boudin est arrivé à sa fin. Celui-ci n'a pas souhaité renouveler, préférant acquérir une autre expérience professionnelle.

Le rythme de travail est toujours intense et s'est traduit par un pic à 119hres supplémentaires à début septembre et un total à 83 heures en fin d'année. Cette baisse par rapport à 2019 a été possible grâce à la présence de l'alternant, au passage en milieu d'année à un prestataire externe pour la comptabilité, et à une plus grande vigilance à respecter le droit du travail et la santé des salariés.

Le siège a enregistré 472 nouveaux contacts prospects candidats visiteurs (430 en 2018) dont 181 ont adhéré dans le courant de l'année (130 en 2018). On note une bonne prise en charge en local de ces suivis.

La possibilité de régler les cotisations par **carte bancaire** continue à bien progresser (+ 16 %), de même que les règlements par **virement bancaire** (+ 10 %). Ces deux modes de règlements doivent continuer à progresser pour supplanter les règlements par chèques (- 11 %) car la gestion s'en trouve simplifiée, plus rapide et surtout plus fiable.

La saisie des **abandons de frais** a été à nouveau prise en charge par les DIR. Si on observe une mobilisation générale en croissance, la nécessité de renforcer et d'affiner encore la remontée des données par la recherche d'un outil plus simple et plus fiable tant dans la saisie que dans l'exploitation, doit être recherché.

L. FAYET, DG, a assumé ses missions de **représentation nationale** aux côtés du Président :

- Rendez-vous avec le Directeur de l'AP,
- Interventions lors des réunions des instances.

Le nombre de demandes d'intervention de VP de la part des collègues et lycées, d'étudiants souhaitant mener des études sur les VP et les conditions de détention sont en légère croissance (60 contre 50). Les demandes de proches de personnes incarcérées sont stables quant à elles (60), ainsi que les demandes de soutien de la part des détenus (30). Par contre, les demandes des médias continuent à progresser (90 contre 80).

Pour l'ensemble de ces demandes, la collaboration des responsables associatifs en région est indispensable pour les satisfaire, et la mise à disposition sur le site d'un dossier « Documents pour communication » les y aide et doit être actualisé et alimenté.

L. FAYET reste le point central de notre association et participe toujours activement à la réflexion sur nos outils et nos méthodes :

- Rationalisation de la comptabilité et du système d'information,
- Coordination des équipes
- Développement des actions et missions : Jardins, MO, ...

Pivot entre l'interne et l'externe, les salariés coordonnent l'information et demeurent un soutien dans le développement de l'association.

3.2 Les outils de travail

Un groupe de travail a été mis en place afin d'évaluer les avantages et les inconvénients de la décision prise en septembre 2018 de passer du prestataire actuel AIW à un nouveau prestataire, Assoconnect.

Plusieurs réunions avec les prestataires ont été organisées afin de

- Cerner les fonctionnalités offertes par chacun des systèmes d'information au regard des besoins de l'ANVP,
- Identifier les contraintes et les coûts induits par chacun des scénarios : maintien du système d'information actuel, transfert partiel vers Assoconnect (correspondant au contrat signé), transfert total vers Assoconnect, migration vers une solution AIW améliorée et disponible
- Mesurer la pérennité de chacun des prestataires et l'évolutivité de leurs solutions.

En synthèse des réunions et analyses effectuées, il est apparu que la solution contractualisée avec Assoconnect, en sus de son coût nettement supérieur, ne répondait qu'à une partie des besoins, le site internet et sa gestion restant chez AIW, avec des difficultés et risques inhérents au pilotage d'une interface entre deux SI gérés par deux prestataires indépendants.

La conclusion validée par le CA à la fin de l'année 2019 a été de rester chez notre prestataire actuel et de résilier le contrat avec Assoconnect. En 2020, le passage à une version plus moderne du logiciel d'AIW sera mis en œuvre de manière à utiliser un outil plus intuitif et convivial permettant à chaque acteur concerné, en particulier les DIR, présidents de sections et correspondants d'utiliser facilement la base de données pour le périmètre qui les concerne (mise à jour des informations, sélection de contacts, envoi de mailing...).

4- Les actions pilotées par le CA

4.1 La labellisation de l'ANVP par l'Institut IDEAS

En décembre 2016, l'ANVP a obtenu pour la première fois le label de [l'Institut IDEAS](#). L'Institut a pour mission de soutenir la contribution des associations et des fondations à l'intérêt général.

Le label qu'il délivre reconnaît la qualité de la gouvernance de l'ANVP, de sa gestion financière et du suivi de l'efficacité de son action. Il donne aux organismes publics, les entreprises et les donateurs privés qui contribuent financièrement à la vie et aux projets de l'ANVP l'assurance d'une gestion solide et pérenne.

Le label avait été accordé pour trois ans, et sa validité a été prolongée jusqu'au 30 juin 2020. Marie-Paule Héraud, ancienne présidente de l'ANVP, coordonne les travaux en vue de son renouvellement. Il s'agit en particulier de veiller à ce que 120 indicateurs, couvrant tous les aspects de la gestion de l'association, fassent l'objet d'un suivi attentif et efficace.

4.2 Le Comité d'audit

Institué en 2017, le Comité d'audit constitue l'une des exigences auxquelles l'ANVP satisfait dans le cadre du label obtenu de l'Institut IDEAS. La charte du Comité d'audit stipule qu'il « a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans l'exercice de sa fonction de surveillance des affaires et de la gestion de l'association afin d'en maîtriser les risques dans le respect des principes de gouvernance. »

François Delay, président du Comité d'audit, a rencontré le Conseil d'administration le 15 juin 2019 pour présenter son rapport sur la connaissance du plan stratégique par les adhérents de l'association, leur adhésion et la mise en œuvre par les administrateurs. Ce rapport donnait lieu à la formulation de cinq recommandations.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2019, le Conseil d'administration a demandé au Comité d'audit de réaliser une étude et de proposer des recommandations sur le dispositif de formation des adhérents de l'ANVP. Cette mission spécifique s'ajoute à celles qui sont spécifiées par la charte du comité :

- S'assurer que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales et aux procédures internes. Pour cela, participer à une réunion d'analyse des comptes avec la commission finances en présence du commissaire aux comptes.
- Apprécier l'efficacité des systèmes mis en place par le Conseil d'Administration pour identifier, évaluer, gérer et contrôler les risques. S'assurer de la révision régulière du plan stratégique et du respect de la Charte de déontologie.

4.3 L'accompagnement « hors les murs »

L'année 2019 a marqué la troisième année de l'engagement de l'ANVP hors les murs, expérimenté à partir de 2016 et consolidé par la signature d'un protocole avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) le 15 mai 2018.

Il s'agit d'une orientation stratégique pour notre association. S'engager hors les murs, c'est participer au développement des peines effectuées « dans la communauté », qui ont souvent plus d'efficacité que l'enfermement. C'est mettre à la disposition de personnes placées sous main de justice mais non incarcérées le savoir-faire dans l'écoute et l'accompagnement accumulé par les visiteurs depuis des décennies. C'est se donner une chance de compter parmi nos membres des jeunes actifs pour qui le calendrier et les horaires de visite en détention sont incompatibles.

En termes de nombre d'équipes et de visiteurs engagés et de personnes sous main de justice visitées-accompagnées, le bilan est modeste. À la fin janvier 2020, 40 visiteurs accompagnants appartenant à 12 équipes étaient recensés, pour un nombre semblable de personnes accompagnées. Quatre équipes faisaient état d'un fonctionnement satisfaisant, les autres de difficultés qui tenaient à la fois à la compréhension par les SPIP de l'intérêt d'un engagement de l'ANVP hors de son cadre traditionnel, et à la motivation vacillante de certains candidats visiteurs-accompagnants.

Une rencontre des visiteurs accompagnants a eu lieu à Paris le 20 septembre 2019. De nombreux témoignages ont souligné la grande richesse humaine de cet accompagnement de personnes fragiles dans la vie réelle. Elles sont confrontées à des difficultés liées au logement, à l'emploi, à la santé, à l'accès au droit : leur consacrer bénévolement du temps, dialoguer avec elles, les assister dans leurs démarches s'il y a lieu, est immédiatement utile et gratifiant pour le visiteur.

La principale difficulté qu'ils rencontrent consiste à trouver la juste distance avec les CPIP : les épauler efficacement tout en ne s'attribuant pas le rôle d'un conseiller ou d'un assistant social. Une communication fluide contribue à cet équilibre.

Un comité de pilotage DAP – ANVP s'est réuni le 11 juin et le 7 novembre 2019. Il a souhaité que soit relancée la dynamique de l'engagement hors les murs alors que la mise en application de la « loi justice » en mars 2020 devrait multiplier les peines effectuées hors les murs et susciter des besoins d'accompagnement sur le terrain.

4.4 La formation

La commission formation s'est réunie deux fois, à Paris le 24 janvier et à Lyon le 4 avril. Les travaux ont principalement concerné d'une part la bonne utilisation des financements du Fonds de développement de la Vie Associative ; d'autre part, la définition de postes d'adjoints formation dans chaque délégation interrégionale, ainsi que de référents locaux formation dans les sections locales.

Le renforcement de notre offre de formation a été identifié comme l'une des priorités d'action pour l'exercice 2019-2020. Ainsi que mentionné au §6-D, ce travail pourra s'appuyer sur un audit formation commandé au comité d'audit.

Des formations ont été organisées dans 8 DIR :

« Formation initiale » qui regroupe : le monde pénitentiaire, écoute et accompagnement et formation juridique. Elle a rassemblé près de 200 personnes sur près de 30 jours de formation. Budget de 32 000 €.

« Adapter notre attitude face aux pathologies les plus fréquentes », qui concerne 3 modules : Troubles de la personnalité, déviances sexuelles, addictions. Elle a touché une centaine de bénévoles sur une dizaine de jours. Budget de 13 000 €.

« Analyse de la pratique » : plus de 200 bénévoles ont été concernés sur l'équivalent de 27 jours formations (séquences d'1h30 à 2hres). Le budget était de 30 000 €

D'autres formations plus ponctuelles se sont tenues telles que : Sensibilisation à la Justice Restaurative, Comptabilité associative, Développement des ressources, ...

4.5 Fonctionnement et révision des textes

L'assemblée générale 2020 se prononcera sur une adaptation des statuts et du règlement intérieur de notre association. Il s'agit de prendre acte de l'évolution de nos missions, en particulier la visite-accompagnement de personnes placées sous main de justice en milieu ouvert. Cette révision nous permettra aussi d'améliorer certains aspects de notre fonctionnement, comme par exemple la durée des mandats et les relations entre les délégués interrégionaux et le Conseil d'administration.

4.6 Développement de l'association

Huit adhérents de l'ANVP ont participé à la Commission développement pendant la mandature 2018 – 2019.

Deux réunions ont eu lieu en 2019 à Paris, les 15 janvier et 3 avril. Ses axes de travail ont été les suivants :

- Le recrutement de visiteurs là pour les établissements où existent des listes d'attentes de personnes détenues souhaitant rencontrer un visiteur. Le site anvp.org ferait un appel à candidats, et celui-ci serait relayé par France Bénévolat.
- La formalisation du processus de recrutement, de la recherche de candidats à l'accompagnement lors de la première visite. Un dispositif de parrainage pour la recherche et l'accompagnement de candidats.
- Le développement des ressources affectées au siège, afin de renforcer le soutien que celui-ci apporte aux adhérents et, par eux, aux personnes placées sous main de justice.

Deux groupes de travail ont pris le relais à partir de septembre 2019, l'un sur l'objectif de développement, l'autre sur l'objectif plus spécifique de développement des ressources.

4.7 La définition d'un plan de communication

Un plan de communication a été élaboré sur la base des travaux déjà effectués en tenant compte des objectifs stratégiques de l'ANVP.

Il est structuré par cible et par media, avec une segmentation entre la communication interne et la communication externe.

La priorité est donnée à la communication interne afin notamment de renforcer l'esprit de corps des visiteurs de prison, leur apporter des informations intéressantes pour la pratique de leur mission, leur permettre de connaître les initiatives prises dans d'autres établissements que ceux qu'ils fréquentent, mieux connaître l'actualité judiciaire et pénitentiaire, ainsi que les actions menées au national par les représentants de l'association.

Les principaux médias utilisés sont :

- Le site internet de l'ANVP,
- Les mails spécifiques pour des informations ciblées,
- La lettre du visiteur, relancée et publiée mensuellement autour du 15 de chaque mois,
- Le blog lancé à l'été 2019 dont la publication au fil de l'eau permet de faire connaître au fur et à mesure les informations concernant les visiteurs,

- La revue « Le Visiteur » dont la destination est autant externe qu'interne.

➤ Le volet communication externe est structuré en fonction des principales cibles :

- Détenus et familles, pour qu'ils fassent appel aux visiteurs de prison ;
- Administration pénitentiaire, pour qu'ils facilitent notre action ;
- Autres associations, pour profiter de la synergie ;
- Médias et grand public, pour recruter de nouveaux visiteurs et témoigner vers le plus grand nombre de la situation des personnes sous main de justice.

Un des axes de la communication externe est de faire connaître le rôle des visiteurs de prison, en détention et hors les murs et en y intégrant les actions complémentaires effectuées par nombre de visiteurs comme l'animation d'ateliers, les actions dans les quartiers Respecto, les tâches d'écrivain public, les jardins en prison....

- La mise en œuvre du plan se fait au jour le jour en fonction des priorités et de la capacité de notre organisation à le réaliser.
- A noter qu'une des priorités est de restructurer, simplifier et rendre plus vivant et convivial le site internet.

4.8 Lancement d'un blog de l'ANVP et diffusion par courriel d'une Lettre mensuelle aux adhérents

La Lettre du Visiteur a été relancée depuis l'été 2019, sur une base mensuelle et paraît vers le 15 de chaque mois. C'est un média exclusivement numérique.

Pour la réaliser, outre la cheville ouvrière, Jean-Claude Roussin, qui effectue le travail de mise en forme et de publication, un groupe « medias », adresse mail : medias@anvp.org, a été mis en place.

La ligne éditoriale de la Lettre du visiteur peut être synthétisée en ces quelques points :

- La lettre est un média interne à l'ANVP et ne cherche pas à couvrir les sujets à destination des acteurs externes, les sujets traités, sans être confidentiels sont limités aux membres de l'association,
- Les sujets ont pour objectif un partage des bonnes pratiques et d'informer sur les actions menées dans les différents établissements, ou hors les murs, il ne s'agit pas d'une revue de presse (existant par ailleurs),
- La Lettre du Visteur permet d'informer chaque membre de l'ANVP sur la vie de l'association.
- En sus de son éditorial, la lettre comporte deux volets : le volet partagé avec le blog, afin de permettre aux lecteurs qui n'iraient pas spontanément sur le blog de retrouver les informations postées sur le blog et entrant dans le champ de la Lettre du Visiteur, ainsi qu'une partie exclusivement publiée dans la lettre ou se trouvent les informations internes n'ayant pas vocation à être publiées en dehors de l'association.

Les articles sont élaborés par des acteurs du groupe medias ou proposés par des membres du CA, les présidents de section, les correspondants ou de simples visiteurs sur les sujets d'intérêt qui permettent de partager les bonnes pratiques.

Afin de coordonner les publications, un aiguillage est réalisé par le groupe médias, sous l'autorité du Président de l'ANVP, pour décider de la publication ou non d'un sujet, et du choix de support entre le blog, la Lettre du Visiteur, ou la revue Le Visiteur. Certains sujets pouvant, du fait de leur intérêt particulier être présent dans plusieurs supports.

Toute communication arrivant sur l'adresse du groupe médias est analysée pour son éventuelle publication sur un ou plusieurs médias.

La collecte des informations sera structurée sur la base de notre connaissance des actions menées dans chaque établissement, afin de solliciter les acteurs compétents pour traiter l'intégralité des sujets concernant la population des visiteurs de prison.

4.9 Relance de la publication du magazine Le Visiteur

La revue Le Visiteur a été relancée sur une base biannuelle et paraît au premier trimestre et au troisième trimestre de chaque année. C'est un média papier, disponible également sous forme pdf sur le site internet de l'ANVP.

La ligne éditoriale du visiteur peut être synthétisée en ces quelques points :

- Le Visiteur un média public, ce n'est pas un média à l'intention exclusive des membres de l'ANVP, il représente une vitrine de l'ANVP,
- La diffusion du Visiteur est à destination, en sus des membres de l'ANVP, de tous les partenaires, médias, leaders d'opinion...liste non exhaustive et à enrichir au fil de l'eau,
- Les sujets traités ont pour objectif de valoriser l'ANVP à travers nos actions en faveur des détenus et des personnes sous main de justice, d'exprimer la personnalité de l'ANVP et son témoignage vers l'extérieur de la prison comme de l'association.
- En sus de son éditorial, la lettre est structurée en un ou deux dossiers de fond traitant en profondeur un sujet dans lequel les visiteurs sont impliqués, des informations complémentaires plus concises sur des actions particulières menées par les visiteurs, un axe international porté par le groupe de travail Europe, des notes de lectures se rapportant à des ouvrages d'intérêt concernant notre champ d'activité.

Les articles et les dossiers sont élaborés par des acteurs du groupe médias en s'appuyant sur des sachants internes de l'ANVP, ayant une parfaite maîtrise du sujet traité : par exemple dans le numéro de février 2020, élaboré au deuxième semestre 2019, le dossier sur la justice restaurative a été élaboré en s'appuyant sur la connaissance de visiteurs ayant été formés et ayant participé à ces actions.

Le choix de sujets est réalisé par le groupe médias, sous l'autorité du Président de l'ANVP, qui, en qualité de Directeur de la Publication donne son feu vert sur chaque article et sur la composition générale de chaque numéro.

4.10 Poursuite du projet de création d'une OING

Les échanges entre associations de différents pays européens permettent à chacune d'enrichir ses connaissances et ses pratiques pour faire évoluer ses modes d'intervention et promouvoir auprès des autorités nationales et européennes, voire de l'opinion, des politiques pénitentiaires et pénales conformes à ses valeurs et objectifs.

Encore faut-il que, d'une part, les associations se donnent les moyens d'une action commune, et que d'autre part, dans chaque association, les informations circulent bien entre le "terrain" et les personnes en responsabilité des échanges européens.

La Commission Europe de l'ANVP s'est efforcée en 2019 d'agir dans ce double objectif.

Pour le premier, plusieurs membres de la commission se sont en 2019, comme les années précédentes, engagés dans le Groupe Europe.

Le Groupe Europe est constitué d'associations de bénévoles intervenant dans le champ carcéral en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg. Le Groupe est ouvert à l'accueil d'associations similaires dans d'autres pays européens : démarches en cours.

Depuis 2017, le Groupe Europe travaille sur un projet d'organisation internationale non gouvernementale (OING) avec un statut participatif à la "Conférence des OING" auprès du Conseil de l'Europe.

Au cours d'une rencontre organisée à Luxembourg les 5 et 6 octobre 2019, est actée l'inutilité de créer une nouvelle OING : les statuts de l'une des associations membres font d'elle une OING qui va temporairement "héberger" le Groupe Europe.

Il s'agit du "Forum Européen de Politique Criminelle Appliquée", de droit allemand.

Il restait à préparer le dossier de candidature à déposer auprès du Conseil de l'Europe pour fin février 2020, dans le but d'obtenir un statut participatif à la "Conférence des OING" du Conseil :

- la version définitive de notre "manifeste" -valeurs et objectifs- a été adoptée ;
- le dossier souligne aussi le lien évident entre les travaux des associations au fil des ans, et les "Règles Pénitentiaires Européennes" adoptées par le Conseil de l'Europe en 2006 ;
- l'un des thèmes à proposer dans le dossier de candidature, concernant les travaux à venir, concerne "la participation des personnes détenues à la vie de l'établissement".

L'examen du dossier prendra plusieurs mois ; les membres de l'ANVP seront naturellement tenus informés des suites qui y seront données, via la Commission Europe.

Celle-ci a continué de rédiger des articles pour "Visiteur de prison" et "La Lettre", et s'est réunie, enrichie de nouveaux membres, en janvier 2019. Un questionnaire a été réalisé et envoyé à certains de nos partenaires du Groupe Europe sur l'usage du numérique en détention. Grèves et maladies ont empêché la Commission de se réunir à nouveau fin 2019 et début 2020, mais l'Assemblée générale 2020 permettra une nouvelle rencontre et la relance de projets.

4.11 Droit des personnes détenues et conditions d'incarcération

La commission « droits des personnes détenues et conditions d'incarcération » a élaboré un questionnaire sur l'exercice de la visite (« la visite et la personne détenue » et « la visite et le visiteur de prison »). Ce questionnaire a été adressé aux correspondants en février. Les résultats de celui-ci ont été analysés par les membres de la commission le 14 mars.

Les résultats de cette consultation ont servi de base pour un entretien avec le directeur de l'Administration pénitentiaire en septembre. A la suite de cette rencontre, un questionnaire complémentaire portant sur l'agrément et la visite a été élaboré par la déléguée générale et diffusée auprès des correspondants. Les résultats de cette consultation ont été communiqués en novembre à la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Celle-ci s'est engagée à donner des consignes aux services extérieurs permettant d'améliorer la délivrance de l'agrément ainsi que le déroulement des visites.

4.12 Le Congrès de Bordeaux

Au cours de l'année 2019, a eu lieu un important évènement pour l'ANVP. En effet, le 18 mai 2019, l'association a tenu son Congrès bisannuel à Artigues-près-Bordeaux. Moment riche par son thème « Cultures et Culture en Prison » et le programme proposé aux participants autour de ce thème.

Les 85 visiteurs présents ont jugé favorablement l'ensemble de la prestation. L'hébergement et le restaurant étaient situés dans la même enceinte, non loin de l'amphithéâtre où se sont déroulés les réunions et les animations.

Dans un timing serré, nous avons accueilli une dizaine d'intervenants, tous de haut niveau, passionnés par leur job ou leur action respective en détention. Ainsi des artistes sont-ils intervenus pour nous présenter le rôle et l'importance de la musique, de l'art plastique, de la photo ou de l'image « derrière les murs ».

L'Art en général, mais aussi la réalisation, la création d'un magazine pour se construire, ou se reconstruire. Ateliers variés, soit d'écriture, de réflexion, de théâtre, de broderie, etc....

Un autre moment fort fut la présentation des actions et projets de l'Administration Pénitentiaire, par un de ses cadres qui nous a parlé du développement des actions culturelles, et de ses différents soutiens pour améliorer l'offre culturelle dans ce monde présentant une grande variété d'origines et de mixité.

Pour que les pauses soient conviviales et que chacun profite de ces moments de détente, le hall d'accueil avait été décoré avec des œuvres peintes par des personnes détenues, œuvres réalisées dans 2 établissements, maison d'arrêt et centre de détention.

Deux divertissements ont agrémenté ce Congrès tourné vers la Culture et les Cultures :

- une soirée au cours de laquelle David Desclos a fait un one-man show très applaudi, suivi d'un débat 'bord de scène' avec l'assistance pour parler de sa vie en détention et de sa vie d'artiste.
- Une visite au centre-ville de Bordeaux, allant de l'ancien Palais de Justice en passant par Le château du Hâ, ancienne forteresse à l'emplacement de laquelle sont érigés l'actuel Palais de Justice et l'École Nationale de la Magistrature.

5 Les partenaires

5.1 L'Administration pénitentiaire

L'Administration pénitentiaire est le principal partenaire de l'ANVP. Il faut rappeler que le code de procédure pénale indique que les visiteurs de prison participent au service public pénitentiaire.

Le président, la déléguée générale et le vice-président de l'ANVP ont rencontré M. Stéphane Bredin, Directeur de l'Administration Pénitentiaire et le nouveau chef de Bureau, les 12 mars et 5 septembre. Ils ont participé à la réunion inter-associative du 27 mars

Les relations sont constantes et fluides avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) :

- MM. Régis Claude-Pierre et Antonin Gayton pour le suivi de l'engagement de l'ANVP Hors Les Murs,
- M. Amin Mbarki, chef du département des politiques sociales et des partenariats. Celui-ci a participé au Congrès de l'ANVP le 18 mai à Artigues-près-Bordeaux.

Cette sous-direction de l'insertion et de la probation est en particulier chargée de s'assurer de la bonne exécution de la Convention Pluriannuelle d'objectifs qui lie l'ANVP et la DAP pour la période 2018 – 2020.

5.2 Les relations avec les institutionnels

Le président de l'ANVP a été plusieurs fois sollicité, par le CGLPL, par le Ministère de la Justice, la Commission des Lois et des acteurs du champ pénal pour donner le point de vue des visiteurs de prison sur la loi de programmation de la justice (loi du 23 mars 2019). Il a participé au colloque de l'ANJAP le 29/03/2019 « Le juge d'application des peines mis à l'épreuve »

5.3 Relations avec les médias

Paul Marconot s'est exprimé à plusieurs reprises dans des médias nationaux de la presse écrite et radiophonique.

Le Congrès d'Artigues-près-Bordeaux, du 17 au 19 mai, a été l'occasion de plusieurs reportages sur des chaînes de télévision et de radio et d'articles dans des journaux et magazines. On citera en particulier un reportage de France 3 Aquitaine suivant un visiteur pendant un entretien avec une personne détenue et l'animatrice d'un jardin avec les participants à son atelier ; un article de Sud-Ouest sur le congrès et un reportage sur une visiteuse ; une longue interview dans France Bleue Gironde et sur RCF.

5.4 Les relations avec les partenaires associatifs

Comme chaque année, l'ANVP a participé aux journées nationales prison en novembre aux côtés de ses partenaires du Groupe National de Coordination Prisons. Le développement de son engagement « hors les murs » a aussi été l'occasion de collaborer avec des acteurs de la réinsertion, dans le domaine du travail, du logement et de la santé en particulier.

Jean-Luc Thomas,
Secrétaire général
Le 3 mai 2020

